

Communiqué de presse

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) s'est réuni mardi 4 mars au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, pour sa première séance de 2025.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français. Il suit avec attention les conséquences des développements internationaux susceptibles d'impacter les perspectives macroéconomiques et financières (tensions géopolitiques, commerciales ou encore augmentation de la prime de terme sur les marchés obligataires). Il constate la capacité de résilience des différents acteurs français à ces chocs. Le HCSF note que le système bancaire français et les organismes d'assurances et de réassurance présentent des positions de capital et de liquidités solides, conjuguées à une amélioration de leurs conditions de financement.

Le Haut Conseil constate que l'encours de crédit aux particuliers poursuit sa phase de stabilisation (+0,2 % en glissement annuel en décembre 2024). Le crédit bancaire aux sociétés non financières confirme son léger rebond (+2,0 % en décembre en glissement annuel). Les ratios de dette sur PIB des ménages et entreprises sont en baisse depuis 2023 mais se maintiennent à des niveaux supérieurs à ceux observés dans les autres grands pays de la zone euro. Les ménages comme les entreprises non financières bénéficient par ailleurs de l'assouplissement de la politique monétaire, au travers de la baisse de coût des nouveaux crédits. Les niveaux d'épargne des ménages et de trésorerie des sociétés non financières demeurent élevés, contribuant à leur résilience.

La production de crédit à l'habitat poursuit reprise depuis le point bas de février 2024 et atteint 11,6 milliards d'euros hors renégociations en décembre. L'utilisation de la marge de flexibilité dont bénéficient les établissements bancaires dans le cadre de la mesure sur les conditions d'octroi des nouveaux crédits à l'immobilier résidentiel progresse légèrement, à 16,0 % au quatrième trimestre 2024, après 15,3 % au même trimestre en 2023. Elle reste néanmoins en-deçà du plafond de 20 %.

Le Haut Conseil juge que l'environnement économique et financier justifie le maintien du taux de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres contracyclique) à 1 %.

Enfin, le Haut Conseil a adopté la mesure de réciprocité pour le coussin pour le risque systémique norvégien.